

# Les programmes européens 2014-2020



Zoom sur le FSE et le FEDER gérés par la Région RHONE ALPES

**Assemblée Générale du  
Mouvement Associatif RHÔNE-ALPES**

**Mercredi 27 mai 2015**

**Maison des Passages**



Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
RHÔNE-ALPES



**cress**  
Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire de Rhône Alpes

# Le programme opérationnel régional FSE – FEDER 2014 – 2020

- L'Économie Sociale et Solidaire constitue **un des leviers de la Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation** (SRDEI 2011-2015) de la Région RHONE-ALPES.

- La **stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (SRI-SI)** 2014 - 2020 a été construite en respectant les préconisations de la Commission européenne. **L'innovation sociale constitue l'un des 8 axes transversaux de la SRI SI**

**Objectif** : une utilisation **plus ciblée et plus efficace des fonds structurels** qui seront donc mobilisés pour financer les projets d'innovation issus de la SRI-SI

# Le programme opérationnel régional FSE – FEDER 2014 – 2020

- Décliné en 4 axes, 7 objectifs thématiques, 17 objectifs spécifiques et 40 actions
- Montant total : 509,4 Millions d'Euros

# Le programme opérationnel régional FSE – FEDER 2014 – 2020

► **1 objectif spécifique consacré à l'innovation sociale :**

*Objectif n°8 : Accroître l'activité économique par l'innovation sociale*

Montant total : 9 Millions d'Euros

► **3 actions dédiées à l'innovation sociale :**

- *Accompagnement des acteurs de l'ESS et des réseaux d'accompagnement de l'innovation sociale*
- *Soutien aux outils d'ingénierie financière (Fonds d'innovation sociale, ESS...)*

*Soutien aux projets socialement innovants et aux formes atypiques d'emploi et de travail (innovation et organisation dans les entreprises)*

# Le programme opérationnel régional FSE – FEDER 2014 – 2020

- **1 action sur les 3 prévues dans l'objectif spécifique 16** dédiée à l'ESS:

*Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat social*

→ 4 actions sur 40 consacrées à l'ESS

**Les entreprises de l'ESS sont potentiellement éligibles à 22 actions sur les 40 du POR en particulier sur les thématiques de la transition énergétique, les transports et l'environnement.**

# Les difficultés d'accès des entreprises de l'ESS aux dispositifs européens



Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
RHÔNE-ALPES



**cress**  
Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire de Rhône Alpes

# L'expérience de la CRESS RHONE-ALPES

Gestionnaire pour le compte de l'ETAT de la mesure « Appui aux micro-projets collectifs » du Fonds Social Européen entre **2003 et 2013**.

3 axes d'intervention :

- Création d'activités économiques positionnées sur de nouveaux gisements d'emploi
- Actions innovantes et expérimentales dans l'insertion sociale et professionnelle
- Action en faveur de la lutte contre les discrimination dans le monde du travail

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
RHÔNE-ALPES

 **cress**  
Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire de Rhône Alpes



# L'expérience de la CRESS RHONE-ALPES

Cible du dispositif :

- Petite structure de l'ESS de 0 à 5 salariés
- N'ayant jamais géré de financements européens
- Portant un projet trop innovant ou transversal pour intégrer le droit commun dont le coût global est de maximum 23K€

Structuration d'un accompagnement spécifique par la CRESS RA (formation, proximité avec les services de la CRESS RA...)





# L'expérience de la CRESS RHONE-ALPES

- 270 projets financés pour un montant total de 7 millions d'Euros
- 900 candidatures traitées
- Taux de programmation et taux de réalisation supérieurs à 98 %
- Moins de 0,4 % de perte

# L'expérience de la CRESS RHONE-ALPES

Expérimentation débouchant sur la création de nouveaux secteurs d'activité aujourd'hui reconnus :

Ressourcerie recyclerie

Pépinières d'aide à l'installation agricole

Système de circuits courts

SCOP de travailleurs agricole

Services itinérants

Eco rénovation et maîtrise de l'énergie

Groupement d'employeur travailleurs handicapés

Pôles Territoriaux de Coopération Economiques



# Les difficultés rencontrées par les acteurs de l'ESS

2 types de difficultés identifiées :

- L'accès aux financements (information, éligibilité juridique, mobilisation de co-financement)
- La gestion des financements européens obtenus

# L'accès aux financements européens

## L'information :

- Difficultés d'accès à l'information sur les possibilités de financements européens et les services gestionnaires
- Difficulté d'identification des correspondants
- Manque d'accompagnement des porteurs de projets

# L'accès aux financements européens

## Eligibilité juridique :

La Commission Européenne donne une définition de « l'entreprise » qui englobe toutes les formes juridiques de l'ESS française.

« L'entreprise » ne se réduit pas aux structures commerciales.

A ce titre les associations, les mutuelles d'initiatives sociales... sont des « entreprises ».

# Le programme opérationnel régional FSE – FEDER 2014 – 2020

Les entreprises de l'ESS sont potentiellement éligibles à 22 actions sur les 40 du POR

Cependant au sein de l'ESS certains types de structures pourraient souffrir de **discrimination** en termes d'accès:

Exemples :

- Les mesures visant à renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation sont **réservées aux entreprises constituées en sociétés commerciales**
- Les mesures de soutien aux actions d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprises **ne concernent que les associations** (quid d'une SCIC qui œuvrerait dans ce champ ?)
- Le soutien aux initiatives d'entrepreneuriat social **exclut les mutuelles.**

# L'accès aux financements européens

La mobilisation des co-financements :

- Réduction des financements publics disponibles
- Manque de transparence sur les co-financements publics déjà gagés
- Taux d'intervention
- Ticket d'entrée sur les dispositifs

# La gestion du financement européen obtenu

- Impossibilité **de monter des partenariats** et imposition d'un statut de prestataire
- Cadre juridique mouvant et/ou sujet à interprétation à l'origine de **sanctions financières et d'inégalité de traitement pour les bénéficiaires**
- Extrême lourdeur des temps consacrés à la seule **gestion administrative**
- **Problèmes de trésorerie** (multiplication des étapes de procédure, délais de paiement, avance non systématique)
- Inéligibilité des **frais bancaires** générés par les délais de paiements





# Des craintes quant aux possibilités de mobilisation par les entreprises de l'ESS

- Des fonds fléchés sur les actions du Contrat Economique Sectoriel ESS 2014 – 2016 animé par la CRESS RA (Idem pour économie classique ?)
- Autres financements :  
Programmes de Coopérations territoriaux  
FSE ETAT  
Appels à projets Bruxelles